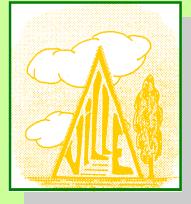


# Vill'Infos



**Le mot du maire**

**La mairie vous informe**

**Les réunions  
du conseil municipal**



**Les infos des associations**

**Informations diverses**

N° 80  
2ème trimestre 2014

## Le Mot du maire

Chers Villois et Villoises,

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les électeurs et les électrices qui m'ont, de nouveau, accordé leur confiance le 23 mars dernier.

Je remercie mes colistiers qui sont d'ores et déjà plongés au cœur de l'action. Sachez qu'ils souhaitent s'impliquer complètement dans la gestion de notre commune et qu'ils sont déterminés à mener à bien les nombreuses tâches qui les attendent.

Nous avons bien conscience des difficultés que bon nombre d'entre vous connaissent en cette situation de crise mais, à notre niveau, nous essaierons de vous soutenir en prenant en compte vos besoins et vos attentes dans la mesure des moyens qui sont mis à notre disposition.

Je remercie également les élus qui n'ont pas souhaité se représenter, pour le travail qu'ils ont accompli. Ils seront toujours les bienvenus lors de nos manifestations.

Vous aurez sans doute remarqué un changement dans l'ordre des adjoints : Madame Jocelyne Hallu, auparavant 1ère adjointe, est devenu 2ème adjointe et c'est à présent, Monsieur Denis Valck qui occupe cette fonction. Cette modification est dû au nouveau mode de désignation des délégués à la communauté de communes qui nomme automatiquement le maire et le 1er adjoint comme représentants. Madame Hallu a souhaité continuer à se consacrer au syndicat interscolaire et pour cela, ne pas prendre de nouvelles obligations. Quant à Monsieur Valck, il était déjà délégué suppléant à la CCPN et souhaitait également garder cette fonction. D'où cette inversion qui, en répartissant les charges de travail, devrait aboutir à une meilleure prise de compétence.

Pendant les six prochaines années, notre nouvelle équipe travaillera à l'amélioration de notre village pour vous offrir un cadre de vie sécuritaire et agréable.

Et c'est grâce à votre soutien et votre participation à la vie communale que nous pourrons continuer à dynamiser notre village. D'avance, je vous en remercie.

*Le Maire, Philippe BARBILLON*



La  
nouvelle  
équipe

# La mairie vous informe

## RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en **AVRIL, MAI, JUIN 1998** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

**Se faire recenser est obligatoire.**

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

**Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.**

## NUMEROS DE MAISONS

Afin de faciliter la distribution du courrier par les services postaux et communaux, nous demandons aux habitants de bien vouloir poser leur numéro de maison et de mettre leur nom sur leur boîte aux lettres.

## BRULAGE DES DECHETS VERTS

Il est rappelé qu'il est interdit d'effectuer le brûlage à l'air libre des résidus verts: (arbustes, haies). Des sanctions sont applicables.: les contrevenants s'exposent à une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 €. Merci de votre compréhension.

Vous l'avez, sans doute, déjà rencontrée dans le village



Depuis le 1er avril, Maïté a rejoint l'équipe de nos agents techniques municipaux dans le cadre d'un contrat de un an.

Elle remplace Magali, qui est momentanément absente pour des raisons de santé et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

## ETAT CIVIL

### Naissance

Robin Van Gheluwe, le 16 avril

### Mariage

Romain GILLOT et Corinne MOYAT, le 19 avril

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 7 février

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson - Bonenfant - Loir - Lejop - Muchembled- Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. Talon.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013 adopté.

### **Création d'une régie de recettes**

Conformément à la loi, et après avis conforme du comptable public, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 pour l'encaissement des produits ci-dessous :

Produits des locations de la salle polyvalente

Remboursements des frais d'électricité lors des locations de la salle

Remboursements des frais de chauffage lors des locations de la salle

Produits des locations de vaisselle

Remboursement des pièces de vaisselles cassées ou manquantes

Le régisseur titulaire sera tenu au dépôt d'un cautionnement de 300 € et percevra une indemnité de responsabilité annuelle de 110 € selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à prendre l'arrêté de nomination du régisseur, du mandataire suppléant et des mandataires habilités à encaisser les produits énumérés ci-dessus.

### **Acceptation de recette**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 375.44 € provenant d'un remboursement par la caisse nationale des dépôts concernant l'assurance du personnel.

### **Projet de travaux sur la Divette**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer un projet auprès du Pays de Sources et Vallées pour la réalisation des travaux ci-dessous sur la Divette :

Curage du pont, rue Jean de Ville, sur la RD 594

Remise en état des vannes du moulin, rue du moulin du chapitre

### **Fête communale 2014**

La fête communale aura lieu les 9, 10 et 11 août. Un avis favorable est donné aux forains qui ont demandé un emplacement.

### **Convention pour passage de canalisations en terrain privé**

**Pour cette affaire qui le concerne, Monsieur Muchembled sort de la salle.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une

canalisation d'eaux pluviales passe dans le terrain appartenant à Monsieur Dany Muchembled et Madame Valérie Lecomte, 7, rue de la pâturelle. Il présente le projet de convention à passer entre la commune de Ville et Monsieur Muchembled et Madame Lecomte.

Après avoir pris connaissance du projet, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention à passer entre la commune de Ville et Monsieur Muchembled et Madame Lecomte, et autorise le maire à la signer.

### **Autorisation pour l'édification d'une clôture, rue du château**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame Théry, domiciliés 25, rue du château ont déposé une demande d'autorisation pour édifier une clôture en bordure de leur propriété, partie sur la parcelle C1532 leur appartenant et partie sur la voie publique. Il leur expose le tracé prévu sur le plan annexé à la déclaration préalable de Monsieur et Madame Théry.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le document d'arpentage et de bornage en date du 21 octobre 1998 établi par la SCP Bellanger et Silvert ; Considérant que les clôtures des autres propriétés situées dans cette partie de la rue du château qui faisaient partie d'un lotissement, ont été réalisées en laissant une bande de terrain qui a été rétrocédée à la commune pour le passage des réseaux ;

Considérant que la propriété de Monsieur et Madame Théry se trouve dans un virage et qu'il est nécessaire d'établir une continuité visuelle dans l'alignement des clôtures pour des raisons de sécurité et d'esthétique ;

Décide :

d'autoriser Monsieur et Madame Théry à édifier leur clôture telle que sur le plan qui leur a été exposé.

l'entretien de la partie de la voie publique qui se trouvera, de ce fait, enclavée dans la propriété de Monsieur et Madame Théry, sera à leur charge. L'entretien de la partie de la propriété appartenant à Monsieur et Madame Théry qui sera à l'extérieur de leur clôture sera à la charge de la commune.

Dans le cas où la clôture ainsi réalisée serait démolie par le fait des propriétaires, une nouvelle demande devra être déposée auprès de la mairie pour sa reconstruction.

Monsieur le maire est autorisé à prendre l'arrêté correspondant.

### **Convention pour la réalisation par la commune de la partie d'un branchement au réseau d'assainissement sous la voie publique**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées, rue de l'Ormeau à Ville, il conviendrait que la partie du branchement au réseau de la propriété de Monsieur et Madame Saint Blancat, qui est située sous la voie

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

publique, soit réalisée par la commune en même temps que les travaux d'extension, afin d'éviter une succession de tranchées qui pourraient endommager la route.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide : La commune fera effectuer pour le compte de Monsieur et Madame Saint Blancat les travaux de branchements au réseau d'assainissement collectif des eaux usées de leur propriété située sous la voie publique (RD 64).

Monsieur et Madame Saint Blancat rembourseront, à la fin des travaux susvisés, le montant engagé à cet effet par la commune de Ville et qui est fixé à 2 900.30€ TTC (délibération du conseil municipal de Ville du 12 décembre 2013).

Le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

## Convention avec la médiathèque départementale de l'Oise pour la bibliothèque

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réactualiser la convention initiale qui avait été signée avec la médiathèque départementale de l'Oise pour le fonctionnement de la bibliothèque. A cet effet, il est nécessaire de réactualiser au préalable la convention qui avait été signée avec le Foyer Rural de Ville qui gère la bibliothèque.

Un projet de convention sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil municipal pour finaliser ce dossier.

## Demande de subvention association K1 & Thaï Boxing

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention ainsi qu'une participation de la commune pour l'achat de matériel, déposée par l'association K1 & Thaï Boxing. Il rappelle que la commune prête la salle polyvalente gratuitement à cette association, le mercredi, de 18h à 21h pour ses activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant que l'association K1 & Thaï Boxing dispose gratuitement de la salle polyvalente chaque mercredi pour ses activités ;

Considérant qu'aucune participation n'est demandée à l'association concernant les frais de chauffage et d'électricité et d'entretien de la salle ;

Considérant que les autres associations utilisant la salle pour leurs activités dans les mêmes conditions ne sont pas subventionnées par la commune ;

Décide :

De ne pas octroyer de subvention ni de participation à l'achat de matériel à l'association K1 & Thaï Boxing.

De lui prêter la salle polyvalente à titre gratuit et sans demande de participation aux frais de chauffage, d'électricité et d'entretien chaque mercredi, de 18h à 21h, ainsi qu'un weekend end

dans l'année pour des manifestations à but non lucratif.

Une convention sera signée avec l'association pour l'utilisation de la salle. Elle sera renouvelée tous les ans.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer la convention à intervenir.

## Devis travaux salle polyvalente

1 – Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'interrupteur de l'éclairage des sanitaires de la salle polyvalente se trouve actuellement dans la petite salle, soit à l'opposé des toilettes et qu'en conséquence, il arrive souvent que les utilisateurs oublient de l'éteindre.

Un devis a été réalisé pour installer des détecteurs de présence pour l'éclairage dans les sanitaires, il s'élève à 2800.40 € HT.

Le conseil municipal trouvant le montant trop cher, décide d'étudier une autre solution.

2 – Après constatation à plusieurs reprises lors des manifestations que le niveau sonore de la sono était très élevé, un devis a été réalisé pour l'installation d'un limiteur dans la salle. Le montant en est de 3 342.00 € HT. Le conseil municipal trouvant ce coût trop onéreux, décide d'étudier la possibilité d'installer un afficheur du nombre de décibels.

## Gravillonnage année 2014

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la campagne d'enduits superficiels en collaboration avec la CCPN pour l'année 2014. En projet cette année : le chemin des chênes et la rue du moulin du chapitre, à partir de l'aire de jeux jusqu'à la limite avec Evricourt.

## Divers :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de plusieurs lettres de remerciements concernant les colis de fin d'année distribués aux personnes âgées à partir de 65 ans.

Le taux de revalorisation des bases foncières établi par la Direction des Finances Publiques pour l'année 2014, est de 1.009.



# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 14 mars

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson - Bonenfant - Loir - Muchembled -Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Lejop procuration à M. Valck - M. Talon.

Secrétaire de séance : M. Muchembled.

Compte rendu de la réunion du 7 février 2014 adopté.

### Compte administratif 2013

*Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon, maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Jocelyne Hallu, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 comme suit :

#### INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	531 738.00 €	421 758.17 €
RECETTES	531 738.00 €	473 004.74 €
RESULTAT		<b>51 246.57 €</b>

#### FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	537 110.00 €	451 424.02 €
RECETTES	740 198.00 €	738 278.32 €
RESULTAT		<b>286 854.30 €</b>

### Compte de Gestion 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion établi par Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2013.

### Compte administratif Service Assainissement 2013

*Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon, maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Jocelyne Hallu, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2013 comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	25 010.00 €	4 551.60 €
RECETTES	239 168.00 €	234 251.80 €
RESULTATS		229 700.20 €

	FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	56 606.00 €	52 419.46 €
RECETTES	57 106.00 €	52 963.67 €
RESULTATS		544.21 €

### Compte de Gestion service assainissement 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2013.

### Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 2 374 € provenant d'un don du Comité des Fêtes de Ville.

### Subvention à l'épicerie sociale « Le Relais » pour l'achat d'un camion réfrigéré

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Epicerie Sociale « Le Relais » de Noyon, d'un montant de 350 € pour l'achat d'un camion réfrigéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 contre, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Epicerie Sociale « Le Relais » de Noyon. Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

### Achat d'une balayeuse de voirie

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir une balayeuse adaptable sur le tracteur de la commune pour l'entretien des voies de la commune. D'après les devis établis, le montant en serait d'environ 5 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contacter plusieurs entreprises pour l'établissement de devis concernant la réalisation du balayage dans la commune, pour effectuer une comparaison et voir ce qui serait le plus avantageux financièrement.

### Embauche d'une personne en contrat aidé

Monsieur le maire expose au conseil municipal que deux des adjoints techniques de la commune étant en arrêt de travail pour maladie, pour une période encore indéterminée, il ne reste plus qu'un seul agent pour réaliser l'entretien et les travaux au sein du service technique. Il est donc nécessaire d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée (au minimum six mois) qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un contrat aidé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : décide d'embaucher une personne dans le cadre d'un contrat aidé pour une période de 6 mois, éventuellement renouvelable

Donne tous pouvoirs au maire pour contacter les services concernés, effectuer le recrutement, établir le contrat et signer les conventions correspondantes

### Questions diverses

Madame Colinet demande s'il serait possible de réaliser un passage piétons au niveau de l'arrêt du bus, rue de l'ormeau, pour les enfants qui empruntent les transports scolaires.

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 29 mars Election du maire et des adjoints

**Présents :** Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck – Jocelyne Hallu – Gilles Trouillet – Marie-José Pont – Hervé Brunel – David Cresson - - Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot – Nadège Denizart – Christian Loir – Rémi Lejop – Vincent Bonenfant – Guy Illoul formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Néant

Secrétaire de séance : M. David Cresson

Monsieur le maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, il les déclare installés dans leurs fonctions.

Madame Gimaret, la doyenne des membres du conseil municipal prend la présidence de séance et fait procéder à l'élection du maire.

Assesseurs : Madame Nadège Denizart et Monsieur Christian Loir

### Election du maire

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Barbillon Philippe	14

Monsieur BARBILLON Philippe a été proclamé maire et immédiatement installé.

### Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à déterminer le nombre d'adjoints pour la commune de Ville.

Il précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum de quatre adjoints.

Il rappelle qu'en application d'une délibération antérieure, la commune disposait de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à trois, le nombre d'adjoints de la commune.

### Election du premier adjoint

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
Lejop Rémi	1
Valck Denis	12

Monsieur Denis VALCK a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

### Election du deuxième adjoint

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Hallu Jocelyne	10
Lejop Rémi	5

Madame Jocelyne HALLU a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

### Election du troisième adjoint

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Lejop Rémi	3
Trouillet Gilles	11

Monsieur Gilles TROUILLET a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

### Fixation du taux des indemnités du maire et des adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux des indemnités du maire et des adjoints, comme suit :

Maire : 31% de l'indice 1015  
1<sup>er</sup> adjoint : 8.25% de l'indice 1015  
2<sup>ème</sup> adjoint : 8.25% de l'indice 1015  
3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25% de l'indice 1015

### Désignation des délégués au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Vu l'article L.273-11 du Code Electoral, relatif à l'élection des conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 28 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais corrélatif au renouvellement général des conseils municipaux de 2014, et fixant à 2, le nombre de délégués de la commune de Ville ; Vu le tableau du conseil municipal de Ville établi suite à l'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2014 ;

Sont désignés délégués au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais :

Monsieur Philippe BARBILLON, maire  
Monsieur Denis VALCK, 1<sup>er</sup> adjoint

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 29 mars (suite)

### Désignation des délégués au CCAS et aux syndicats intercommunaux

Organisme	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CCAS	Philippe Barbillon, maire Denis Valck Jocelyne Hallu Hervé Brunel Catherine Gimaret Eliane Avot	Néant
Syndicat Interscolaire Ville – Suzoy - Passel	Jocelyne Hallu David Cresson Nadège Denizart	Catherine Gimaret Marie-José Pont Guy Illoul
Syndicat des Eaux Ville – Passel – Chiry Ourscamp	Gilles Trouillet Christian Loir Rémi Lejop	David Cresson Hervé Brunel Christophe Carton
Syndicat de captage de Passel	Vincent Bonenfant	Gilles Trouillet
Syndicat Force Energies	Philippe Barbillon	Gilles Trouillet
Syndicat de la Divette	Eliane Avot Christian Loir	Jocelyne Hallu Guy Illoul

## Réunion du 17 avril

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon –Denis Valck – Jocelyne Hallu – Gilles Trouillet – Marie-José Pont – Hervé Brunel – David Cresson –Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot – Nadège Denizart – Christian Loir –Vincent Bonenfant – Guy Illoul.

Absents : M. Rémi Lejop, procuration à M. Christian Loir.

Secrétaire de séance : M. Christophe Carton

### Achat de matériel

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'acquérir le matériel suivant ;

Une tondeuse pour un montant de 1 515 € TTC

Une balayeuse de voirie pour un montant de 5 100 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2014.

### Affectation des résultats 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013, comme suit :

Article 1068 : Réserves 21 532.43 €

Article 002 : Report 265 321.87 €

### Taux des Taxes 2014

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2014, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

### Budget Primitif 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2014 comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	652 563.00 €	823 547.00 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
	463 918.00 €	463 918.00 €

### Service Assainissement – Affectation des résultats 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du service assainissement de l'exercice 2013, comme suit :

Article 1068 : Réserves 0.00 €

Article 002 : Report 544.21 €

### Service Assainissement – Budget Primitif 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2014 du service assainissement, comme suit :

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
	54 831.00 €	54 831.00 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
	28 291.00 €	270 915.00 €

### Nomination d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Nadège Denizart, régisseur suppléant de la régie de recettes des produits liés à la location de la salle polyvalente.

### Désignation du représentant à l'assemblée générale de l'association ADTO

Le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Monsieur Philippe BARBILLON, comme représentant à l'Assemblée Générale de l'association ADTO.

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Désignation des délégués des commissions du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués aux différentes commissions du conseil municipal, comme suit :

Objet	Délégués
Budget	Philippe barbillon - Denis VALCK - Jocelyne HALLU Gilles TROUILLET - Hervé BRUNEL - David CRESSON - Nadège DENIZART - Christian LOIR.
Urbanisme	Philippe BARBILLON - Denis VALCK - Jocelyne HALLU - Gilles TROUILLET - Catherine GIMARET Christophe CARTON - Christian LOIR - Guy ILLOU.
Commission d'appels d'offres	<b>Président :</b> Philippe BARBILLON <b>Titulaires :</b> Jocelyne HALLU - Nadège DENIZART Vincent BONENFANT <b>Suppléants :</b> Denis VALCK - Marie-José PONT David CRESSON
Travaux	Philippe BARBILLON - Jocelyne HALLU Gilles TROUILLET - Marie-José PONT - Hervé BRUNEL - Christophe CARTON - Eliane AVOT—Christian LOIR - Rémi LEJOP.
Agriculture	Philippe BARBILLON - Gilles TROUILLET David CRESSON - Christian LOIR.
Environnement	Philippe BARBILLON - Jocelyne HALLU - Marie-José PONT - David CRESSON - Catherine GIMARET Eliane AVOT - Nadège DENIZART - Christian LOIR Guy ILLOU.
Cimetière	Tous les conseillers
Fêtes	Tous les conseillers
Vill'Infos	Tous les conseillers

Les membres de la commission des impôts et de l'aménagement foncier seront désignés par Monsieur le Préfet.

## Désignation des représentants aux assemblées générales et spéciales de l'ADTO

### Augmentation du Capital Social de l'ADTO

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Philippe BARBILLON, comme représentant aux assemblées générales et spéciales des actionnaires minoritaires de la société ADTO.

Accepte l'augmentation du capital social de la société.  
Renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise.

## Travaux de sécurisation et mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre -2ème phase

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la deuxième phase des travaux concernant la sécurisation et la mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre a été estimée à 247 823.25 € HT et qu'une subvention d'un montant de 80 000 € a été accordée et versée par le Conseil Général. Il rappelle également le marché de Maitrise d'œuvre qui a été signé avec l'entreprise

BEIMO pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

De lancer la deuxième phase des travaux concernant la sécurisation et la mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre.

De contacter la société BEIMO pour établir le dossier de consultation pour l'établissement du marché.

D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## Festival de Folklore

Le conseil municipal donne son accord pour l'organisation d'un spectacle de danse, le jeudi 10 juillet, dans le cadre du festival de folklore.

## Tour de table

Les questions ci-dessous ont été soulevées :

Manque de visibilité à la sortie du parking, rue de l'église : Le mur en pierre qui empêche cette visibilité va être détruit.

Rue des Antes, pas de panneau à l'entrée de la rue : cette situation se retrouve dans toutes les rues de la commune où il n'y a un panneau portant le nom de la rue que dans un seul sens. Une étude sera menée pour relever les endroits les plus appropriés pour apposer de nouveaux panneaux et remédier à ce problème.

# Développement durable

**La Communauté de Communes du Pays Noyonnais a décidé de poursuivre sa politique d'incitation au tri sélectif en proposant aux habitants du territoire de recycler leurs déchets organiques grâce au compostage individuel.**

**D'une part, le service environnement propose des composteurs à la vente à des prix préférentiels**

		Prix unitaire à votre charge
Bois	400 l	23.00 €
Plastique	420 l	21.00 €
	620 l	32.00 €

Des bons de réservation sont à retirer à la mairie de votre domicile.

**D'autre part, il sensibilise le public au compostage.**

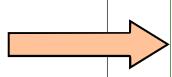
Pour cela, deux réunions publiques d'information au compostage, sont organisées par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

**La première a lieu le mercredi 4 Juin 2014 à 19h00 dans la salle du château de la mairie de Guiscard.**

**La seconde est organisée le mercredi 18 Juin 2014 à 19h00 dans la salle Roger Lefranc de la mairie de Noyon.**



**Permanences du Maire et des Adjoints**



Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

## HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public  
**le LUNDI et le VENDREDI**  
**De 18h30 à 19h30**

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires,  
appeler au 03 44 09 24 04  
ou au 09 79 09 50 34

**Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.**

**Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse :  
mairie.ville@wanadoo.fr**

## **Analyses d'eau**

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



# Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

AVRIL		10	24
MAI		15	22
JUIN		12	

Renseignements :

Madame Bernadette Villain



## La Compagnie d'Arc

Nous avons participé au tir à la truite de Salency qui inaugure les concours particuliers. Suivront ceux de Chiry, Morlincourt, Blérancourt, Beaulieu les Fontaines etc...

L'assemblée générale s'est tenue le 14 avril, le bureau est reconduit.

Le double tir à l'oiseau à 50m et à 30m pour déterminer le Roi et le Roitelet de l'année a eu lieu le lundi de Pâques, 21 avril, c'est la tradition.

Nous avons été chercher Anne-Marie Louvigny, Reine 2013, à Passel qui remettait son titre en jeu.

C'est Eliane Germain qui est devenue Reine 2014 à la 3<sup>ème</sup> halte et 6<sup>ème</sup> flèche.



La Reine pourra participer au tir du Roi de France le 1<sup>er</sup> mai à Vis/Aisne.



Un tir pour les poussins a suivi, le mercredi 23 avril, remporté par Dylan Illoul.

Cette année le Bouquet Provincial est organisé à Paris le 22 juin dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement ( métro Porte Dauphine). Nous n'y participerons pas.

Nous serons présents à la fête de la moisson

mais nous ne tiendrons pas de stand à la brocante.

# Du côté du Comité des Fêtes



Succès à la chasse aux oeufs  
le lundi de Pâques :  
30 enfants ont participé.



Nos futures manifestations:  
  
Les 12 et 13 juillet 2014  
nous organisons  
**"Ville fête la campagne"**



Cette année la fête communale aura lieu les 09, 10 et 11 aout 2014.  
Le thème pour les vélos fleuris sera : **La coupe du monde de foot 2014.**

Le papier crépon sera à retirer chez Mr Dudomaine : 1, rue jean de ville.  
Une information sera donnée ultérieurement sur le déroulement de la fête.

## *Les nouvelles du Foyer Rural*

**Portes ouvertes à la médiathèque de Ville,  
dans la cour de la mairie  
le dimanche 25 mai de 14 h à 18 h  
(jour des élections européennes)  
Où se tiendra aussi une brocante de livres.**



### VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe Barbillon

Comité de rédaction : Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins  
à la Mairie de VILLE

5, rue de la mairie - 60400 Ville  
Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82

Courriel : [mairie.ville@wanadoo.fr](mailto:mairie.ville@wanadoo.fr)